

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° le 29 février 1936 ARRÊTÉ promulguant dans la colonie » le décret du 22 janvier 1936 portant organisation à la Côte française des Somalis de l'état civil des étrangers jouissant d'un statut spécial.

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

29 février 1936

Numéro JO

n° 471 du 29/02/1936

Date du numéro

29 février 1936

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 22 janvier 1936, portant organisation à la Côte française des Somalis de l'état civil des étrangers jouissant d'un statut spécial,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 22 janvier 19356 susvisé portant organisation à la Côte française des Somalis de l'état civil des étrangers jouissant d'un statut spécial (inséré au Journal officiel de la République française du 6 février 1936, page 1572).

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**A.ANNET.**